

PROCES-VERBAL

de la

séance ordinaire du mardi 15 mars 2022Présidence: Philippe Blaser, PrésidentOuverture: 20h00Appel: 45 membres présents, 9 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Claude Bidlingmeyer
	Karine Curti
	Nathalie Eynard
	Garry Gaberel
	Joëlle Gentile
	Samuel Gueissaz
	Anita Islami
	Gilbert Paquet
	David Savelli
Non Excusé	
	Carmelo Nicolo

Le quorum est atteint: 82%

Ordre du jour

- 1- Procès-verbal de la séance du 1er février 2022.
- 2- Communications du Président.
- 3- Communications de la Municipalité – **Communiqué N° 6**.
- 4- **Réponse de la Municipalité** au postulat de Mme Valeria Mozzetti et Consorts : «Réaménageons nos cours d'école»
- 5- **Préavis N° 17** - « Demande de crédit relative à l'aménagement de surface de la Rue du Temple ». *Rapport de la Commission ad hoc, prise de décision*
- 6- **Préavis N° 19** - « Demande de crédit d'étude relatif à l'élaboration du plan climat ». *Rapport de la Commission ad hoc, prise de décision.*
- 7- **Motion** « Demande de renforcement des mesures de sécurité routière dans la zone de l'école du Maupas».
- 8- **Motion** « Pour la création d'une entité immobilière de la Commune de Rolle qui intègre la Société Coopérative d'Habitation de Rolle».
- 9- **Interpellation** « Développement innovant de la plage de Rolle».
- 10- **Associations** intercommunales:
AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance Jeunesse ENJEU.
- 11- **Divers** et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, et assermente M. Antonio Magallanes (PS) en remplacement de Mme Poonna Mashoor (PS). Il fait voter l'ordre du jour modifié par l'ajout de deux nouveaux points, et celui-ci est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 1er février 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité après deux modifications.

2. Communications du Président

Le Président lit un communiqué reçu de l'ORPC de Nyon au sujet de la situation anxiogène qui se déroule en Ukraine. Il confirme qu'aucune information concrète inquiétante n'a été reçue pour la Suisse qui obligerait à

déclencher des mesures immédiates, et que la prise de comprimés d'iode n'est pas à l'ordre du jour. Les discours doivent être basés sur l'apaisement et ne pas amplifier le sentiment d'insécurité de la population.

3. Communications de la Municipalité

La Syndique mentionne le fait que beaucoup de citoyens et de citoyennes ont contacté la Commune pour savoir ce qu'elle fait et ce que eux peuvent faire en relation avec la guerre en Ukraine. Une page dédiée sur le site internet communal donne tous les renseignements utiles. Un don a été versé à la Chaîne du Bonheur, un drapeau symbolisant la paix a été commandé et sera installé sur la façade du bâtiment communal.

Mme Ruchti annonce que la Commune a décidé de faire un geste envers les ménages rollois et de supporter jusqu'en juin 2022 la hausse du tarif du prix du gaz de 2 cts. Toutefois, c'est sous réserve de l'évolution du cours de l'énergie et elle ne désire pas transmettre le message que la Commune soutient l'utilisation d'énergies fossiles non renouvelables. Les rollois sont encouragés à réfléchir à la transition énergétique et à l'économie d'énergie.

4. Election d'un nouveau membre à la Cogest.

En remplacement de Mme Mashoor, le PS propose M. Antonio Magallanes qui est élu par acclamations.

5. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Valeria Mozzetti et Consorts : «Réaménageons nos cours d'école»

M. Conti se demande s'il est possible d'avoir un délai sur les mesures à court terme et moyen terme (points 2.1 et 2.2).

Mme Ruchti répond que pour l'instant le calendrier de réalisation n'est pas précis et quand on parle de cours terme c'est pour 2022 et le long terme c'est pour 2023.

M. Conti suggère, qu'au Collège du Maupas où il y a une parcelle en pleine terre qui fait la jonction avec la crèche, de planter deux arbres tout de suite ce qui permettrait d'apporter de l'ombre sur la cour d'école pour éviter que les enfants ne grillent au soleil en été. C'est une mesure fort simple à court terme.

Mme Ruchti remercie de cette suggestion pertinente qui sera étudiée.

M. Conti demande s'il serait possible d'envisager au Martinet de placer quelque chose à la dernière place de parc pour empêcher les véhicules d'accéder au carré qui est juste devant la porte d'entrée de la piscine, ceci éviterait des accidents entre les enfants qui sortent de la piscine et les véhicules qui vont parquer sur les places « police » un peu plus loin.

Mme Ruchti prend note de la demande et en discutera avec ENJEU.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

6. Préavis N° 17 - « Demande de crédit relative à l'aménagement de surface de la Rue du Temple ».

Rapport de la Commission ad hoc, prise de décision

M. Anderegg, rapporteur de la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion après avoir spécifié que la Cofin approuve les conclusions du préavis.

M. Tschudin remarque qu'il s'agit d'un projet qui devait être entrepris, mais depuis la signature pour la parcelle Veyrassat on savait qu'on devait faire quelque chose à la place du Marché. Il regrette que ce nouveau centre soit ouvert alors que la place du Marché sera en chantier. Il demande que la nouvelle Municipalité anticipe un peu plus, et il se rappelle que dans le cadre de la commission de développement de Rolle il avait été suggéré à plusieurs reprises que la population rolloise soit consultée pour savoir comment elle imaginait que cette place du Marché soit aménagée. Dans le cadre de la commission il a été promis qu'un préavis serait prévu pour cette place et il regrette que ce soit un peu tard.

Mme Ruchti répond que la Municipalité prend note, et assure de sa diligence à traiter ce dossier.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis de la Municipalité du 2 décembre 2021

Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal 2021-2026 N° 17 relatif à l'aménagement de surface de la rue du Temple.
2. d'autoriser à la Municipalité un crédit de Fr. 1'005'000.- TTC pour le financement des travaux
3. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissement 4300.501025 « Génie civil et assainissement – Aménagement surface rue du Temple »
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses
5. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans

Le **Préavis N° 17** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 15 mars 2022

7. Préavis N° 19 - « Demande de crédit d'étude relatif à l'élaboration du plan climat ».

Rapport de la Commission ad hoc, prise de décision.

Mme Gaggio, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis dont les conclusions sont également approuvées par la Cofin, mais la parole n'étant pas demandée, il clôt les débats et passe au vote qui montre que le préavis N° 19 est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis de la Municipalité du 20 janvier 2022

Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude à hauteur de Fr. 62'400.- pour l'élaboration d'un Plan Climat communal et des différentes études nécessaires à son élaboration.

Le **Préavis N° 19** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 15 mars 2022

8. Motion « Demande de renforcement des mesures de sécurité routière dans la zone de l'école du Maupas ».

M. Roland explique que la motion est issue d'un groupe de travail interpartis (Mme Perren – PLR/Mme Suva – PS/M. Théodore – Verts/M. Roland – Verts Lib.) qui se rencontre de façon informelle environ une fois par mois.

Le but de ces rencontres est de pousser des projets d'intérêt pour la population rolloise, projets non clivants. Les sujets traités ont été suggérés par la population. Il précise que le travail effectué ne relève pas d'une défiance envers la Municipalité, il s'agit d'un complément de travail avec des idées nouvelles en fonction de ce que la population ressent. En ce qui concerne la motion, elle touche un sujet préoccupant au vu de la dangerosité aux alentours du

Maupas, et il pense que c'est le devoir du Conseil d'inciter la Municipalité à se pencher sur des solutions. Les 9 propositions vont au fond de la question et la Municipalité pourra s'y pencher, sachant bien que les 9 thèmes ne seront pas repris mais qu'il faut qu'un véritable changement s'opère. Soit on veut de la sécurité pour les enfants, soit on n'en veut pas. Aux conseillers d'assumer leur choix ce soir.

Mme Rod dit que la Municipalité souhaite que la motion soit retirée car les services communaux sont déjà en train de travailler sur ce sujet. Des projets sont en cours et des préavis seront prochainement déposés. Un gros travail sur la mobilité, mobilité douce, infrastructures routières se fait et le thème de la motion en fait partie.

M. Walter a lu la motion avec un certain intérêt mais croit qu'il faut aussi donner une valeur aux mots et certains sont galvaudés, tel celui de « motion ». Si on repart dans le règlement du Conseil communal de Rolle, on lit que chaque membre a l'opportunité de déposer une proposition, un postulat, une motion dont la définition est de « charger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal ». Le texte proposé ce soir ne permet pas à la Municipalité de présenter une étude puisqu'elle est toute faite au vu des 9 points mentionnés. C'est en fait une demande, presque un ordre donné à la Municipalité et c'est là où il y a un problème car cette motion n'en est pas une. La Municipalité pourrait répondre en la récupérant et en la nommant irrecevable, ce qui serait dommage. Il propose aux motionnaires de la transformer en interpellation, suggestion ou postulat.

M. Founou précise que le plan de mobilité mentionné déjà à plusieurs reprises par Mme Rod n'est pas encore connu, et il aimerait savoir dans quel délai il pourra être dévoilé.

Mme Rod annonce qu'au prochain conseil, une partie de la réponse sera transmise, et petit-à-petit d'autres éléments suivront par des demandes de crédit ou des informations supplémentaires. Elle rajoute que la CPUM est régulièrement tenue au courant de l'avancée des travaux.

M. Roland demande une suspension de séance, et après 5 minutes de pause il annonce que les motionnaires acceptent de changer la motion en postulat, pour autant que la Municipalité donne l'assurance que les éléments de sécurité routière et de mobilité douce soient repris dans le projet.

Mme Suva complète en disant que la question de la sécurité aux abords des écoles a déjà été débattue à plusieurs reprises lors de divers conseils. Dans le cas présent, la volonté de la motion est d'enfoncer le clou, mais les motionnaires ont entendu que Mme Rod présentera prochainement un préavis sur la question; il s'agit de travailler en confiance avec la Municipalité. Le postulat est donc accepté mais avec la volonté d'obtenir des réponses sur la question de la sécurité et de la mobilité douce.

Mme Rod confirme que les suggestions du postulat seront prises en considération dans le cadre des études et du travail déjà en cours.

M. Walter est content que la petite lecture qu'il a fait de la motion aille dans le sens du postulat car vraiment le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier. Dans le cas présent la Municipalité va étudier l'opportunité de prendre 9 mesures!

Mme Bermejo Dubois rappelle que la Municipalité peut répondre par un rapport ou un préavis et c'est l'occasion d'accélérer et de répondre au postulat par un préavis.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que la prise en compte du postulat est approuvée à la majorité.

9. Motion « Pour la création d'une entité immobilière de la Commune de Rolle qui intègre la Société Coopérative d'Habitation de Rolle ».

M. Joly revient sur l'origine de la motion qui remonte au moment où le bâtiment de la Coop à la Grand Rue était à vendre. La Cofin a été sollicitée par la Municipalité afin d'évaluer un possible préavis devant être soumis au Conseil en urgence, car selon le droit de préemption la commune avait 30 jours pour s'exécuter. Finalement cela ne s'est pas réalisé, néanmoins dans les discussions qui ont eu lieu à cette occasion on s'est rendu compte qu'en termes d'immobilier et de logements et de moyens à disposition pour cette politique de logement, la commune était peu outillée. L'idée est de constituer un moyen permettant de mettre en œuvre une politique du logement communal, et les deux entités, commune de Rolle et Société coopérative d'habitation pourraient mettre des

logements à des prix accessibles à disposition des rollois sans qu'elles ne se retrouvent en compétition sur le marché pour ce type de projets. La Société coopérative, qui existe depuis 1964, fonctionne très bien et la commune a un outil avec la L3PL qui lui permet d'avoir un levier supplémentaire pour agir sur cette politique du logement. L'idée est donc que ces deux entités se mettent en commun pour construire et réaliser cette politique du logement.

Mme Ulliel demande si la Société coopérative d'habitation a été contactée et si « La Banane » qui relève de la Coopérative n'appartenait pas à la commune auparavant.

M. Joly admet que la Société coopérative n'a pas été contactée à ce stade qui n'est pour l'instant qu'une idée, toutefois il faut savoir que la Municipalité a un siège de droit au sein de la direction et que certains membres en font partie. L'objectif est à présent d'ouvrir le projet mais pas de le ficeler.

La Syndique répond à la seconde question en informant que le terrain appartient à la Commune qui l'a mis à disposition de la Société Coopérative sur lequel cette dernière a construit.

M. Bidlingmeyer est d'accord sur le principe que l'union fait la force, mais il se pose quelques questions. Pourquoi est-ce qu'une collaboration entre la Commune avec son droit de préemption et la Société Coopérative n'est pas envisageable, et comment pourrait-on demander une fusion entre elles, fusion sur laquelle on n'aurait pas d'influence? La gestion actuelle de la Société Coopérative est semi-professionnelle, soutenue par des bénévoles, et si la Commune prend en charge cette partie-là il pense que cela va générer une augmentation des coûts, donc une diminution des bénéfices qui sont actuellement reversés pour des investissements immobiliers en faveur de logements durables.

M. Hay relève que ce que demande la motion n'est pas une OPA mais il s'agit de suggérer à la Municipalité d'explorer la collaboration à entretenir entre les deux entités. Comment cette collaboration pourra-t-elle se faire, probablement pas avec une fusion. Le sujet est de voir comment certaines compétences communales au vu de la nouvelle loi L3PL peuvent être utilisées d'entente et en collaboration avec la Société coopérative qui opère dans la région. La collaboration qui existe déjà est partielle car la Société coopérative fonctionne en demandant des droits de superficie pour les terrains sur lesquels elle va faire construire. Ne payant ainsi pas les terrains, ses coûts d'exploitation sont bien inférieurs. Il s'agit à présent de réfléchir sur comment être meilleurs, et le bâtiment de l'ancienne Coop est révélateur d'une occasion ratée qui aurait peut-être pu être concrétisée en alliant les compétences de la Commune par son droit de préemption et celles de la Société Coopérative pour la mise en œuvre ensuite.

M. Théodore explique que la SCHR existe depuis 1964 et il exprime son manque de conviction face à ce projet. Il se demande, au nom du groupe des « Verts » rollois s'il existe encore beaucoup d'opportunités de développer le parc immobilier dans la commune, qui n'a pas vocation à se développer encore beaucoup. Les opportunités de développer un parc immobilier plus équilibré ne sont-elles pas passées avec les quartiers ouest, le plan de quartier des « Eaux » ? et l'immeuble de la Coop ? Le problème relatif à cet immeuble n'était-il pas plutôt un manque d'anticipation et un manque de moyens plutôt qu'un manque de temps ? Au vu de ces points, il propose aux conseillers de refuser la motion.

M. Roland a un problème de compréhension. La Commune actuellement fait face à un manque de réactivité pour activer son droit de préemption parce qu'elle doit passer par un préavis pour acheter un élément immobilier. En quoi la fusion de la Société coopérative avec la Commune réduirait ce délai ?

M. Joly explique que l'idée est de créer un moyen dans une entité immobilière pour pouvoir créer ou gérer la politique communale du logement. Avoir des liens et des points communs avec la Société coopérative permettrait de ne pas se retrouver en concurrence alors qu'il y a déjà beaucoup en commun ne serait-ce qu'au point de vue des terrains. Une fois que l'entité immobilière est fondée avec les moyens à disposition et une valeur de départ, cela donnerait le moyen d'acquérir l'objet supplémentaire. Il s'agit de travailler ensemble au bénéfice des rollois et surtout pas de faire disparaître la Société coopérative et ses actifs, société qui a très bien fonctionné depuis 1964. Mais au fil des ans le droit, les lois, le marché, la ville changent et la politique du logement doit s'envisager pour demain et après-demain. Des lois et surtout la L3PL, n'existaient pas en 1964. Il s'agit donc de prendre les atouts de part et d'autre pour les mettre ensemble et travailler au mieux.

Mme Ruchti, au nom de la Municipalité, recommande que cette motion soit retirée car les services communaux travaillent activement sur ce sujet. La politique du logement fait partie du programme de législature et un préavis sera déposé en mai en ce sens.

M. Tschudin a pris l'initiative de contacter l'un des responsables de la Société coopérative en lui parlant de la motion; sa réponse fut de signifier qu'il s'agissait d'une OPA inamicale. Par contre, il a dit également qu'ils travaillent en collaboration avec la Municipalité et qu'ils essaient d'avoir des extensions de droits de superficie sur leurs terrains depuis avril 2021 pour leur permettre d'obtenir des emprunts afin d'entreprendre des rénovations. M. Tschudin espère que le feu vert sera donné pour prolonger ces droits de superficie pour que la Société coopérative puisse emprunter à des tarifs raisonnables. Pour la question immobilière, la Cogest avait discuté de l'opportunité de sortir l'immobilier de la comptabilité de la Commune et de créer une entité qui puisse prendre des hypothèques, avoir des réserves, gérer d'une façon immobilière et non pas politique, ce qui n'implique pas l'obligation de travailler avec la Société coopérative qui fonctionne très bien et qui a de beaux projets pour certains locaux.

M. Joly demande quel sera le titre du préavis déposé en mai.

Mme Ruchti énonce le titre : « Etablissement de l'objectif : logements de Rolle »

M. Hay remarque qu'il s'agit là d'un titre à la Prévert qui ne veut rien dire...

La Syndique réagit en précisant qu'il en a été question lors de la dernière séance de Municipalité et M. Haldimann a proposé un crédit d'étude dont le titre était celui qui vient d'être mentionné. Elle imagine que par exemple le préavis pourra porter le nom de « Analyse générale du marché immobilier de la Commune de Rolle ».

M. Hay remarque que l'on va reprendre l'étude du marché locatif et immobilier de Rolle telle qu'elle avait été faite par la Municipalité il y a une dizaine d'années.

La Syndique confirme que ce qui a été fait sera repris et complété en fonction du marché actuel et des conditions qui ont changé.

M. Joly remarque que les motions déposées ce soir se heurtent à des projets ou des préavis qui vont arriver, mais n'est pas tout à fait convaincu par le futur préavis. Qu'on fasse une étude sur le marché immobilier rollois oui, mais est-ce que c'est dans l'objectif de mettre une politique communale du logement en place ou s'agit-il de faire un état des lieux ?

Mme Ruchti n'entend pas débattre à présent du préavis déposé le 10 mai, par contre il s'agira d'une vraie politique du logement et pour cela il faut dresser un état des lieux et établir des stratégies.

Mme Bermejo Dubois suggère aux motionnaires de retirer la motion ce soir, de la garder au chaud jusqu'au 10 mai et de la ressortir à ce moment-là si elle ne correspond pas à leurs attentes.

M. Joly fait la proposition de retirer la motion qui reviendra si nécessaire.

Mme Ruchti remercie, au nom de la Municipalité, les motionnaires de leur confiance.

10. Postulat « Demande de suppression de la classification en zone de protection des eaux S1, S2 et S3 de la zone du tennis et du lieu-dit - Petits Sapins » déposé par Mme Bermejo Dubois et Consorts.

Mme Bermejo Dubois reconnaît que le postulat a été émis de façon un peu rapide mais le tennis club a signalé que cela fait déjà plusieurs années qu'il essaie d'obtenir plus de terrain, au vu de la précarité du club house.

Il y a une dizaine d'années Mme Bermejo Dubois a interpellé Mme Byrne Garelli qui lui avait répondu qu'un plan de quartier allait arriver et que ce serait l'occasion de traiter le sujet. Le problème est que cette zone est classifiée protection des eaux ce qui ne permet pas beaucoup de travaux. L'idée est donc de supprimer la classification qui n'a pas lieu d'être.

Mme Ruchti reconnaît qu'il s'agit d'un enjeu d'importance pour l'eau en termes de denrée. On voit aujourd'hui ce qu'est la dépendance à des tiers, qu'elle soit géopolitiquement compliquée ou au niveau d'associations intercommunales, et c'est un sujet qui a été porté récemment par le SIDERE. C'est une discussion qui est en train d'être menée actuellement, raison pour laquelle il n'est pas souhaité, en acceptant le postulat, d'alourdir le travail qui est en cours. Lors du prochain Conseil il sera déposé un préavis dans ce sens car c'est un sujet qui dépasse le développement ou non du club de tennis. De renoncer au captage d'eau potable à Rolle est une question qu'il faudra traiter aujourd'hui avec la responsabilité envers les générations futures car le prix de l'eau demain est un point que l'on ne connaît pas. Ce sujet est suffisamment important pour être traité sous forme de préavis au Conseil. Par ailleurs le terrain du tennis-club est en zone de verdure ce qui ne permet pas la construction de

bâtiments, et donc d'autres problèmes que la zone S seraient soulevés dans le cadre de cette zone. Il est faux de lier les deux sujets.

M. Hay pense qu'il est dommage d'attendre le mois de mai pour déposer des préavis il vaudrait peut-être mieux que la Municipalité puisse déposer ces préavis auprès du bureau qui déterminera les commissions pouvant travailler avant la séance du mois de mai. Il serait vraiment utile de pouvoir travailler plus rapidement.

Mme Suva entend le conflit d'intérêt et pense qu'il s'agit vraiment de deux éléments qui doivent être dissociés. Il y a la question d'un club-house à agrandir, et celle des eaux qui est un sujet vraiment prioritaire et qui demande un traitement à part entière sans pressions extérieures.

M. Tschudin, en tant que membre du SIDERE, informe que lors de la dernière séance de l'association, un budget a été voté pour aller de l'avant avec la nouvelle source du Château du Rosay à Bursins. Selon les informations reçues lors de cette séance, cette source pourrait augmenter la capacité d'eau du SIDERE de plus de 10%. Il pense donc que le risque que le SIDERE demande à la Commune de Rolle d'investir de l'argent pour nettoyer de l'eau dans la région concernée à Rolle est faible au vu de cette nouvelle source.

M. Bidlingmeyer se demande, par rapport au tennis club, si au vu de la dizaine de courts de tennis dans le périmètre du Rosey, un partenariat entre le tennis club de Rolle et le Rosey serait envisageable avec l'appui de la Municipalité. Cela éviterait peut-être de déplacer une partie des entraînements de tennis à Gland tel que c'est le cas à présent. Est-ce que quelque chose a été entrepris dans ce sens ?

La Syndique confirme qu'il y a longtemps qu'il est question d'agrandir le tennis qui est en zone sources et en zone verte. Quand il en a été question, elle avait suggéré à la Présidente du club de prendre contact avec le Rosey et s'était elle-même proposée pour ce contact afin d'envisager la possibilité d'utiliser ces courts qui sont inutilisés durant en tout cas trois mois en hiver. La présidente du club n'a pas été intéressée par cette proposition.

M. Mounier, qui fait partie du comité du tennis club, confirme que le sujet a été abordé avec le Rosey qui n'a pas d'intérêt à mettre à disposition ses courts de tennis. C'est un établissement privé avec une sécurité renforcée pour les entrées et sorties.

M. Bidlingmeyer remercie pour les réponses et comprend les enjeux sécuritaires du Rosey, mais une partie des courts se trouvent sous les combes où on pourrait imaginer créer une séparation différente. Il lui semble que le Rosey profite d'une infrastructure rolloise par une salle de gym qui lui est réservée le vendredi après-midi toute l'année, de même que la piscine selon certaines périodes. Le Rosey utilisant donc les infrastructures communales, est-ce qu'un partenariat pourrait être envisagé?

Mme Bermejo Dubois recentre le débat sur le sujet qui est de déclassifier la zone protégée. Ce n'est pas parce que les eaux ne sont pas captées qu'elles ne sont pas utilisées; elles tombent dans le lac et sont traitées dans la zone de pompage. Il s'agit du meilleur traitement qu'on puisse faire aujourd'hui sans frais supplémentaires, sachant qu'un captage serait très onéreux et que le traitement au charbon actif ne serait pas suffisant. Comme il y a un préavis prévu, elle propose de retirer le postulat et de le garder au chaud si le contenu du préavis ne répond pas aux attentes.

11. Interpellation « Développement innovant de la plage de Rolle ».

Mme Perren explique que cette interpellation est due au fait que la plage de Rolle fait partie du paysage rollois; alors que Rolle change, la plage pourrait changer également.

Mme Rod prend la parole pour remercier les signataires de l'interpellation de leurs réflexions et autres suggestions, et signale que des projets sont en cours. On est encore en début de législature et il faut laisser du temps à la Municipalité pour développer des projets et les mettre en place. Les pistes de réflexion proposées seront bien entendu étudiées, et en ce qui concerne le radeau il est prévu qu'il soit remis en place.

Mme Perren, au vu de la belle saison qui approche, aimerait une réponse même partielle déjà lors de la prochaine séance.

Mme Rod estime que puisqu'il s'agit d'une interpellation, la réponse qu'elle a donnée est suffisante et il ne sera pas possible de donner une réponse précise à chacun des points évoqués avant la belle saison.

Mme Suva revient sur la partie sécurité et mobilité en relation avec les parkings, et surtout du petit parking qui est très dangereux. Il serait intéressant d'avoir une réponse sur cette face de l'interpellation.

Mme Rod ne pensait pas avoir à se répéter, ce qu'elle fait tout de même en rappelant que de gros projets en terme de mobilité et de stationnement sont en cours. Pour ceux-ci des préavis seront prochainement déposés et apporteront des réponses complètes aux questionnements en lien avec la plage qui fait partie du territoire rollois.

12. Associations intercommunales

AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance Jeunesse ENJEU.

M. Tschudin au sujet de Région Nyon, explique que la Région Grand Genève organise un cycle de webinaires d'avril à octobre. Leur objectif sera de sensibiliser les élus aux enjeux de transition écologique et de planification territoriale pour préparer les étapes politiques de visions territoriales transfrontalières, etc. Il fera parvenir le lien de connexion aux chefs de groupes intéressés.

M. Hay complète les propos de M. Tschudin en mentionnant que le Conseil régional a dû élire un membre supplémentaire à sa commission des finances. Il a proposé M. Tschudin à ce poste et ce dernier a bénéficié de deux salves d'applaudissements ! Ce qui manque par contre est un représentant dans la commission ad hoc qui traitera des futures contributions communales au Conseil régional, et c'est finalement quelqu'un de Perroy qui représentera la région.

Mme Perren tient à informer que le prochain Conseil d'ENJEU se déroulera le mercredi 13 avril à Bursins.

13. Propositions individuelles et divers

Mme Schlup, pour faire écho au don versé par la commune pour le peuple ukrainien, propose aux conseillers qu'ils fassent de même avec les jetons de présence de la séance par le biais de la Chaîne du Bonheur. La proposition est acceptée par acclamation.

M. Hay a une question pour la Municipalité à propos du plan lumière; il y a des éclairages communaux qui font mal aux yeux, par exemple à l'école des Petites Buttes. Il serait important d'avoir un avis d'étape sur ce plan lumière afin de savoir où l'on en est et quelle est sa progression. Il attend du dynamisme de la part de la nouvelle Municipalité.

Mme Rod confirme que les conseillers seront tenus au courant de l'avancée du plan lumière dont les premiers travaux vont commencer prochainement pour l'établissement du plan. Il faudra encore faire des actions pour remplacer les lumières une fois que le plan sera établi.

M. Founou revient sur les 27 candidatures reçues parmi la population pour les 3 commissions consultatives, et aimerait une clarification par commission; quels ont été les critères de choix, ou de non choix, pour les commissaires. Pour la commission de l'énergie et du développement durable, il avait été discuté de la participation citoyenne et il est important que cette participation puisse être très ouverte.

La Syndique s'occupe de la CODEV pour laquelle il y a, entre autres, 1 représentant par groupe politique, la présidente du GREC, la présidente de l'USL, la secrétaire municipale pour un total de 15 membres. Toutes les personnes y ayant postulé en font partie.

Mme Rod explique que pour ces commissions il a été décidé d'avoir un maximum de 15 membres, dont 4 conseillers communaux (1 par parti) afin de garder une grande part issue de la société civile hors cercles politiques. Pour la COMED elle a reçu énormément de dossiers (entre 15 et 20) et choisi des membres de tous horizons et de toutes formations.

M. Founou, qui a conversé avec quelques commerçants, a entendu des préoccupations au sujet du déménagement prévu de la place des Tilleuls à la place du Marché qui pourrait provoquer une perte de clientèle. Il entend se faire le relais de cette préoccupation auprès de la Municipalité et des conseillers. Il encourage la Municipalité à associer les commerçants dans les réflexions.

Mme Ruchti confirme que les commerçants se sont déjà approchés de la Municipalité pour exposer leurs inquiétudes et un projet est en cours avec une mise à l'enquête prochaine. Ce projet sera présenté au Conseil ainsi qu'en séance publique et aux commerçants. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que ces derniers étaient très inquiets au

moment de quitter la place du Marché pour occuper la place des Tilleuls. En associant toutes les parties prenantes dans ce projet, un consensus sera certainement trouvé.

M. Tschudin félicite pour la partie « Ukraine » sur le site internet de la Commune et suggère de voir avec le GREC ou autres pour des collectes d'habits par exemple. Il mentionne également le fait d'avoir éventuellement recours aux abris et d'être prêt au cas où. La location de « Ruello » lui pose problème car il croit se souvenir que quand le feu vert a été donné, une certaine quantité des appartements (15%) devait être à loyer modéré alors que le moins cher qu'il a pu trouver est à Fr. 311.- le m². Il se souvient qu'il avait été décidé que ce montant devrait être à Fr. 250.- le m². Est-ce que la part du contrat est respectée par toutes les parties ?

Mme Choulat Pugnale confirme que la proportion pour Ruello était bien de 15% d'appartements à loyer modéré. La Municipalité va donc se renseigner, poser des questions et les promesses devront être tenues.

En ce qui concerne la question de collecte de vêtements pour l'Ukraine dont il a déjà été question en Municipalité, il faut une infrastructure, des personnes qui gèrent la collecte, un endroit de stockage, etc. Elle se souvient que lors de l'incendie de la Bonbonnière une collecte avait été lancée ce qui avait provoqué un afflux de sacs dont on n'avait pas forcément su quoi faire. Faire un don à la Chaîne du Bonheur lui semble la façon d'aider la plus judicieuse. Quant à la protection civile, elle a un rendez-vous prévu la semaine suivante et elle en saura plus à ce moment-là.

Mme Safi, à propos de l'Ukraine, a passé du temps à Caravane sans Frontières qui est une association qui recueille des dons et fait partir des camions pour l'Ukraine, et cette association est en train de ralentir le rythme car l'énorme souci est de faire parvenir les dons jusqu'en Ukraine. Les frontières étant de moins en moins sûres, les transporteurs ne veulent plus prendre de risques, surtout à la frontière ouest de la Pologne où les camions ne passent plus. Dans le lieu de stockage de Nyon les sacs s'empilent et les denrées alimentaires seront utilisées pour SolidaRolle. Elle confirme donc l'énorme problème de logistique et de transport.

Elle se trouvait le vendredi précédent à la Place des Tilleuls et en regardant cette place elle a remarqué les barrières très laides, certainement amorties. Elle se demande si autre chose ne pourrait pas être imaginé, telles des barrières en bois croisé qui protègent les arbres, afin de remplacer les barrières de chantier.

Mme Ruchti trouve également que les barrières manquent d'élégance, mais elles sont là pour protéger les arbres des voitures qui s'y trouvent temporairement et dont les places seront prochainement supprimées. Des frais supplémentaires n'ont pas été envisagés pour un équipement de protection plus pérenne, mais cette idée sera étudiée.

M. Walter fait de la publicité pour l'école de musique de Rolle dont les concerts auront lieu à Gilly les 25 et 26 mars.

Mme Ulliel souhaite un éclaircissement concernant les commissions ad hoc. Elle estime que lorsque les commissions sont formées et que le sujet implique directement l'un ou l'autre conseiller, celui-ci ne devrait pas pouvoir faire partie de ladite commission. Il n'est pas question de défendre des intérêts personnels.

Le Président lui rétorque que sa gestion des commissions ne fait qu'entériner le choix des groupes politiques. Les commissaires sont choisis et proposés par les groupes.

Mme Suva remercie Mme Ulliel pour sa remarque et qu'il s'agisse du bureau, des chefs de groupes ou des conseillers, il faut se rappeler que la charge d'un conseiller est de représenter les rolloises et les rollois et que les intérêts personnels ne peuvent pas entrer en ligne de compte.

Le président confirme qu'il s'agit du B-A BA de la tâche des conseillers et donne rendez-vous pour la séance du 10 mai. Il clôt la séance à 20h47.

Au nom du Conseil communal

Philippe BLASER
Président




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire



